

d) Opération

Chauffage	5,000.00
électricité	5,000.00
employés	10,000.00
entretien	2,000.00
divers	5,000.00
	<hr/>
	27,000.00

e) Estimé des déboursés annuels	46,400.00
	27,000.00
	<hr/>
	73,400.00

f) Cafétéria

- 7.- Gymnase: Achat de plans: \$11,250.00
- 8.- Résidence des Religieux
- 9.- Ecole Normale
- 10.- L'avenir du Collège Saint-Joseph
- 11.- Plan de pension: 
- a) avec Un. N.-B.
- b) Teachers Insurance and Annuity Association of America
730 Third Avenue,
New York 17, N. Y.

UNIVERSITE DE MONCTON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 26 mars 1965

85
↓
Réunion spéciale du Conseil en l'absence du R.P. R. Desjardins, M. Arthur Girouard explique au conseil le plan de pension et il lui demande une décision sur les points suivants:

date d'entrée en vigueur - 1er sept. 1965 - approuvé

condition d'admissibilité - ?

age normale de la retraite - 65 ans - approuvé

bénéfices des services passés - 1% du salaire actuel multiplié par le nombre d'années en service - accepté

Le Conseil demande à M. Girouard de se rendre à Ottawa pour discuter avec la compagnie Wyatt au sujet de la contribution de l'Université au plan de pension vu que les religieux en font partie.

Rémi Rossignol, c.s.c.
secrétaire général.

Université de Moncton

116

Réunion spéciale du Conseil d'Administration

no 113

20 octobre 1965

- Etaient présents:
- R. P. Clément Cormier
 - R. P. Louis-Marcel Daigle
 - R. P. Raoul Dionne
 - M. Arthur Girouard
 - R. P. Roland Gendron
 - R. P. Reno Desjardins
 - R. P. Jean-Baptiste Cormier
 - R. P. Rémi Rossignol
 - R. P. Robert Lavoie
 - M. Gilbert Finn
 - M. Gérard Marcoux
 - M. Leboutillier



Trois représentants de La Société l'Assomption rencontraient le Conseil d'Administration dans le but d'expliquer un plan de retraite pour les employés et les professeurs de l'Université de Moncton.

Après discussion, le Conseil accepte le plan proposé par La Société l'Assomption.

Avant de signer le contrat, le Conseil demande:

- 1.- d'étudier le problème de rétroactivité:
 - a) les laïcs bénéficieraient du plan en comptant les années de service à l'Université Saint-Joseph et à l'Université de Moncton.
 - b) les religieux profiteraient seulement des années de service à l'Université de Moncton c'est-à-dire depuis 1963.
- 2.- de présenter le plan aux professeurs et employés, et de faire signer les cartes de membres chez le trésorier.
- 3.- d'examiner les cas de professeurs qui changent d'Université.
- 4.- de décider si ce plan est obligatoire et de fixer la date d'entrée dans le plan pour les nouveaux membres.
- 5.- de décider si les jeunes filles entreraient dans le plan de retraite. M. Finn suggère qu'elles en fassent partie.

R. Dionne

Raoul Dionne, c.s.c.
Secrétaire général.

117

Réunion du Conseil d'Administration

no 114

le 3 novembre 1965

Etai~~ent~~ présents: R. P. Clément Cormier
 R. P. Louis Marcel Daigle
 R. P. Raoul Dionne
 M. Arthur Girouard
 R. P. Roland Gendron
 R. P. Reno Desjardins
 R. P. Jean-Baptiste Cormier
 R. P. ~~Rami~~ Rossignol

Le Conseil demande au Secrétaire de préciser chacun des problèmes dans les rapports afin de ne pas les rendre incompréhensibles quand nous aurons à les consulter dans l'avenir.

Dans une longue discussion, le Conseil cherche les causes qui retardent l'installation et le fonctionnement du chauffage dans les nouveaux édifices en construction. Le Conseil demande au Père Rossignol d'examiner ce problème avec monsieur McCrea et de trouver le moyens de fournir la chaleur à ces édifices pour ne pas retarder les progrès de la construction.

Le Trésorier présente un extimé pour les rideaux et l'ameublement du Salon des professeurs. Le Conseil l'autorise de procéder avec une somme de \$2,500.

Le Trésorier propose au Conseil d'organiser une réunion avec le personnel et les professeurs de l'Université dans le but d'exposer le plan de retraite; le Recteur rencontrera les professeurs avec un représentant de la Société l'Assomption et le trésorier rencontrera les employés. Il demande également la création d'un comité chargé d'étudier le plan et de faire des suggestions. Ce comité sera composé: 1) du Recteur; 2) trésorier; 3) un professeur nommé par l'Association des Professeurs; 4) un employé ou un représentant de leur choix; 5) un représentant de la Société l'Assomption.

Le Conseil décide que:

- 1.- tous les membres du personnel en feront partie, secrétaires inclus;
 - 2.- d'accorder la rétroactivité aux professeurs laïcs en comptant les années de service à l'Université Saint-Joseph et Moncton; les religieux depuis 1963;
 - 3.- que le plan sera facultatif pour les professeurs déjà à l'Université mais qu'il deviendra obligatoire pour tous les nouveaux professeurs.
- 2.- L'Association des étudiants demande au Conseil de suspendre les cours du 12 novembre ou de les remplacer à une date ultérieure afin de permettre une longue fin de semaine. Le Conseil accepte de suspendre les cours du 12 novembre et propose de les remplacer samedi, 20 novembre, ou sur semaine si les professeurs préfèrent cette solution.
 - 3.- Le Conseil n'a pas examiné la question du contrôle des clefs.
 - 4.- Le Père Rossignol a présenté des estimés pour l'ameublement de la résidence étudiante. Après discussion, le Conseil demande de remettre cette question à la prochaine réunion. Le Conseil demande au Père Rossignol d'exploiter la possibilité d'accorder des contrats à des fournisseurs locaux.
 - 5.- Comme il est question que monsieur Louis Levesque donne un montant de \$400,000 à \$500,000.00 pour payer l'Aréna, le Conseil accepte de nommer cet édifice du nom du bienfaiteur.
 - 6.- Le Conseil des Arts se montre favorable à la requête de monsieur Claude Roussel demandant un octroi de \$3,000 en plus de ses frais de voyage pour acheter des tableaux canadiens destinés à rester en permanence à la Galerie de l'Université. Si le Conseil des Arts accorde cet octroi, l'Université devra ajouter la somme de \$1,000. Le Conseil accepte.

Université de Moncton

119

Réunion du Conseil d'Administration

N^o 116

le 22 novembre 1965

- Etaient présents:
- R. P. Clément Cormier
 - R. P. Louis-Marcel Daigle
 - R. P. Raoul Dionne
 - M. Arthur Girouard
 - R. P. Reno Desjardins
 - R. P. Roland Gendron
 - R. P. Rémi Rossignol

Le Père Rossignol a présenté un estimé des dépenses pour l'ameublement de la résidence des étudiants:

- 1) Lits et lingerie -- Le Conseil demanda au Père Rossignol d'utiliser les lits, matelas et la lingerie disponibles au Collège Saint-Joseph. Le Conseil autorise le Père Rossignol de compléter ensuite l'ameublement.
- 2) Le Conseil approuve:

	Unité
a) le bureau	\$79.00
b) les étagères et babillards	73.35
c) chaise	16.75
d) papier à papier	1.50
e) draperie	60.00/chambre
f) salon et salles de télévision	20,000.00

Cette année, il se pose un problème dans l'organisation des cours d'été. L'Université doit prendre possession des immeubles de Saint-Joseph, et la bibliothèque du Collège a été transféré à l'Université. Le Conseil demanda au Secrétaire d'inviter les dirigeants du Collège à une réunion avec les membres du Conseil d'administration de l'Université.

Le Conseil demanda au Secrétaire de communiquer avec Soeur Ghislaine, religieuse Notre-Dame du Sacré-Coeur, afin d'étudier ses projets dans l'organisation d'une école de sciences familiales à l'Université de Moncton.

Un horticulteur français a envoyé une application à l'Université. Après discussion, le Conseil demanda au Trésorier de prendre les renseignements et de faire une recommandation plus tard.

L'Association des professeurs demanda au Conseil d'apporter la modification suivante au plan de pension: Après dix ans le bénéficiaire recevra la portion du participant et de l'Université. Le Conseil accepta d'absorber les frais de cet amendement et demanda au Trésorier d'avertir la Société l'Assomption. R.D.

M. Léonard LeBlanc et M. Fernand Girouard ont demandé un ajustement de salaire. Le Conseil demanda au Secrétaire de discuter ce problème avec le Doyen des Sciences.

Le Conseil demanda au Père Gendron de trouver une aide financière en faveur de Mlle Thérèse LeBlanc.

Deux étudiants à la maîtrise en Commerce, M. Hervé Gagnon et Charles LeBlanc reçoivent chacun une bourse de \$1,200 comme assistant au professeur de comptabilité. Trois assistants avaient été prévus, alors le doyen de commerce demanda l'autorisation d'ajouter la scolarité à la bourse donnée. Le Conseil a refusé cette demande.

M. Gilles Gagné a demandé au Conseil de payer les frais de voyage d'Israël à Moncton. Le Conseil a refusé cette demande parce que le traitement de M. Gagné dépasse déjà l'échelle de salaire et que cette demande n'était pas incluse dans son contrat. R.D.

Avant de se prononcer sur l'opportunité d'acheter cet édifice, le Conseil demanda au Vice-recteur et à M. Boudreau de vérifier les possibilités de louer ou de vendre l'édifice de 80, rue Church.

M. Arthur Girouard a expliqué aux membres du Conseil que le contrat du plan de retraite de l'Université, préparé par la Société l'Assomption, a été envoyé à M. Camille Lang pour vérification et ce dernier trouve que le contrat est conforme aux négociations entre l'Université et la Société l'Assomption. Il recommande de signer le contrat tel qu'approuvé le 20 octobre 1965; 8 décembre 1965.

Dans le but d'organiser la Revue de l'Université, le Conseil décida de confier la direction de la revue au service des Relations Publiques. Un comité provisoire, composé de MM. Jean Cadieux, Rhéal Bérubé, Pierre Granger, Yvon Morin, est nommé pour étudier le problème et faire des recommandations au Conseil d'administration.

R Dionne

Raoul Dionne, C.S.C.
Secrétaire général

UNIVERSITE DE MONCTON

COUT ANNUEL - PLAN DE PENSION

BASE SUR SALAIRES 1975-76

	<u>Professeurs</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
<u>Plan révisé</u>	\$ 255,000.	\$ 129,000.	\$ 384,000.
<u>Plan actuel</u>	<u>110,000.</u>	<u>74,000.</u>	<u>184,000.</u>
<u>Augmentation</u>	\$ <u>145,000.</u>	\$ <u>55,000.</u>	\$ <u>200,000.</u>
<u>% d'augmentation</u>	131.8%	74.3%	108.7%